

Délibération n°23

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
13 décembre 2017

Date d'affichage du
compte-rendu :
27 décembre 2017

Objet :
Zone d'activités de Champloup :
cession d'une parcelle à la
société SERIC

L'AN deux mille dix-sept, le 19 décembre, le conseil communautaire, convoqué le 13 décembre 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Florence PLUCHART, **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M André CHANUDET, a donné pouvoir à Mme Nadine BOUTONNET
- M Philippe COULON, a donné pouvoir à M Gérard DUBOIS
- Mme José DUBREUIL, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à M François CHEVILLE
- M Jean-Christophe GIGAULT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à Mme Catherine VILLER-MICHON
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

Absent :

- M José BELDA

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance :

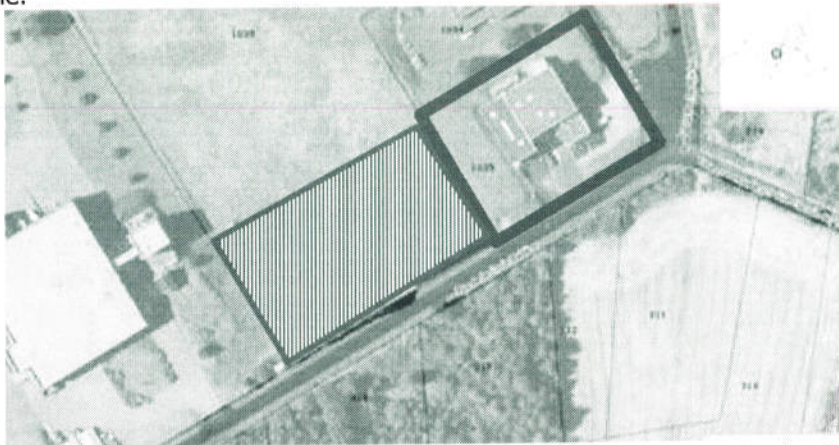
M Claude BOILON

Bureau de réception en préfecture
063-200070753-20171219-
DELIB2017121923-DE
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

Rapport n°23 – Zone d'activités de Champloup : cession d'une parcelle à la société SERIC

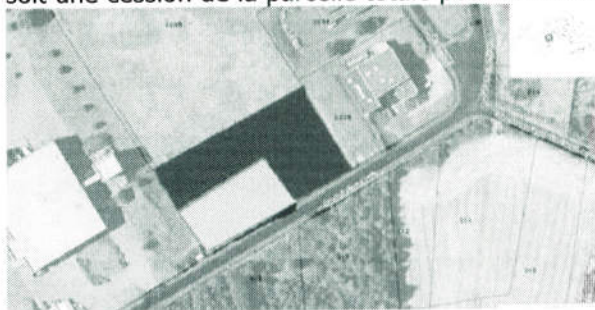
En 2003, la communauté de communes Volvic Sources et Volcans a procédé à la cession d'une parcelle pour l'installation et le développement de l'entreprise SERIC, dirigé par M LAGORSSE.

S'il réalise une première phase de développement de son bâtiment sur la parcelle actuelle, il souhaite procéder à une réserve foncière dans la perspective d'une nouvelle phase de développement dans la continuité de sa parcelle.



Cette parcelle comprend sur la partie Sud-Ouest la présence importante de plusieurs blocs de rocher en pierre de Volvic. Après échange et étude de plusieurs scénarios, il est envisagé de procéder à la cession de la parcelle totale de 4 500 m² en prenant en compte l'inconstructibilité de cette emprise comme suit :

- 2 705m² : partie aménageable et constructible à 20 € HT du m²,
 - 1 800m² : partie non aménageable à 0,50 € HT du m²,
- soit une cession de la parcelle totale pour un montant de 55 000 € HT.



Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité,

- **approuve la cession à l'entreprise SERIC de la parcelle ci-dessus désignée d'une surface totale de 4 500 m² pour un montant de 55 000 € HT,**
- **autorise le président ou son représentant légal à signer l'acte de vente.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme,
A Riom, le 20 décembre 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171219-
DELIB2017121923-DE
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017